



## Conseil économique et social

Distr. générale  
30 mai 2008  
Français  
Original : anglais

---

### Session de fond de 2008

New York, 30 juin-25 juillet 2008

Point 2 c) de l'ordre du jour provisoire\*

**Examen ministériel annuel : mise en œuvre  
des objectifs et engagements adoptés  
au niveau international en matière  
de développement durable**

### **Communication de la fondation Oasis ville ouverte, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif spécial auprès du Conseil économique et social**

Le Secrétaire général a reçu la communication suivante, qu'il transmet conformément aux paragraphes 30 et 31 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

---

\* E/2008/100.



## **Communication**

La présente communication contient des recommandations ayant trait au thème du débat consacré aux questions de coordination relatives au développement durable, portant sur la planification aux niveaux local et régional, choisi par le Conseil économique et social. Un forum permanent a été organisé par la fondation, en collaboration avec la fondation Open City International, et la participation des autorités des États, fédérales, nationales et internationales, des municipalités, des universités, des professionnels et des organisations de la société civile proches des valeurs d'Open City. Dans le cadre de ce forum, une déclaration a été adoptée, qui insiste sur l'importance des partenariats pour ce qui est de continuer à assurer le développement, renforcer les capacités régionales, faire face aux défis mondiaux et atteindre le septième objectif du Millénaire pour le développement.

### **Déclaration de Paris : avant-propos**

- Nécessité d'appliquer les recommandations du Conseil économique et social;
- Nécessité de disposer d'outils pour évaluer les méthodes et les résultats des projets mis en œuvre conformément aux recommandations du Conseil;
- Nécessité urgente d'adopter les méthodes recommandées par le Conseil et de les diffuser dans le monde entier;
- Nécessité d'intervenir d'urgence pour assurer la viabilité de la planète;
- La fondation et la fondation Open City International ont créé un forum permanent intitulé « Des partenariats efficaces », dans le cadre duquel sont organisés plusieurs ateliers et conférences virtuelles dont les participants examinent des cas précis, analysent les facteurs de succès et d'échec communs aux projets mis en œuvre et tentent de trouver des approches transversales;
- La présente déclaration contient des recommandations dont le texte a été élaboré en collaboration avec des partenaires lors de deux ateliers tenus respectivement à Lisbonne et à Paris, et qui portent sur les méthodes à suivre pour mettre en œuvre des projets de développement durable.

### **Recommandations**

1. Les partenariats doivent concevoir des formes de coopération efficace entre les institutions, les organismes professionnels et la société civile pour créer de la croissance et des emplois et s'appuyer sur de nouvelles formes de développement de la société civile et des capacités humaines pour aider à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement.
2. Pour être efficaces, les partenariats en faveur du développement durable doivent mettre en œuvre des stratégies qui tiennent compte des compétences de la société civile et de l'esprit d'entreprise, éléments moteurs du progrès et de l'évolution nécessaires au développement de la démocratie.
3. Trouver, aux niveaux local et transnational, des formes de travail associatif qui permettent d'obtenir ensemble des résultats quantifiables pour atteindre des objectifs communs, doit être une priorité.

4. Il existe un lien évident entre la société civile, le développement économique et une vie publique démocratique. La société civile doit être considérée comme l'élément clef des méthodes et des politiques à adopter pour obtenir des résultats.
5. Un enseignement d'un genre nouveau, qui permette de promouvoir un concept commun de développement démocratique, doit être envisagé à tous les niveaux. Il ne saurait être laissé au hasard de l'improvisation et ne doit pas être conçu dans la précipitation car il suppose à la fois une « prise de conscience » et une bonne « compréhension » des principes de développement durable et démocratique, dont l'assimilation exige beaucoup de temps. L'enseignement du développement et de la coopération doit donc être dispensé à chacun dès le plus jeune âge, dans les écoles.
6. Les activités économiques doivent reposer sur les principes de responsabilité, solidarité et de la viabilité si l'on veut résoudre les problèmes sociaux et environnementaux actuels.
7. Les entreprises doivent tenir compte des questions environnementales et sociales dans leurs activités.
8. Il faut désormais que les grandes entreprises s'acquittent de leur responsabilité sociale et jouent un rôle de premier plan au sein de la société civile.
9. Il est nécessaire de concevoir, de promouvoir et de financer de nouvelles approches techniques et méthodes agroécologiques pour répondre à la demande alimentaire mondiale mais aussi pour promouvoir une participation sociale sans exclusive et la viabilité de l'environnement. La monoculture, qui repose sur l'utilisation de produits chimiques, est génératrice d'exclusion sociale et ne tient pas compte des besoins des populations, est de moins en moins productive et doit donc être remplacée par de nouveaux modes d'agriculture.
10. Il faut privilégier les initiatives reposant sur une analyse territoriale préalable et une planification adéquate car les mesures collectives non intégrées dans un plan à grande échelle ne sont plus de mise. Elles risquent trop d'être vouées à l'échec.
11. Toute méthode de développement économique local doit prendre en compte l'intégralité de la chaîne de production : organisation sociale, impact environnemental, valeur industrielle ajoutée, débouchés commerciaux mondiaux et intégration au marché.
12. Il est nécessaire de former les responsables du secteur public et les acteurs de la société civile à l'aménagement du territoire en tenant compte des dimensions sociales, environnementales et économiques de la question et de ses dimensions mondiales.
13. Le logement fait partie intégrante du processus de développement. Les politiques de logement doivent tenir compte des possibilités qui s'offrent, sur le plan économique, pour éviter que la concentration urbaine ne dépasse une certaine limite.
14. Il est urgent que les politiques de logement tiennent compte de la nécessité d'assurer la viabilité des ressources naturelles (eau et énergie) dans les processus de construction. Il faut examiner les moyens de faire en sorte que les constructions existantes soient conformes à cet impératif de viabilité.
15. Les familles d'agriculteurs devraient constituer des réseaux d'associations ou de coopératives, ceux-ci constituant le meilleur moyen de faire face à la plupart des grands problèmes d'aujourd'hui. De tels réseaux permettent en effet d'assurer une

production de qualité uniforme et suffisante pour satisfaire les besoins alimentaires, transformer les zones rurales en friche en zones productives, empêcher l'exode rurale, prévenir l'exclusion sociale et les conséquences négatives de l'existence de « grandes métropoles », et accroître au maximum la valeur ajoutée des produits locaux. Ils sont un outil de développement durable important.

---